

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 octobre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2296)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 1800

présenté par

M. Dharréville, M. Bruneel, Mme Bello, M. Brotherson, Mme Buffet, M. Chassaigne,  
M. Dufrègne, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,  
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 28, insérer l'article suivant:**

Le I de l'article L. 165-11 du code de la sécurité sociale est complété par une phrase ainsi rédigée :

« Cette liste est actualisée chaque année. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement reprend la proposition n° 29 du rapport d'information de mars 2019 relatif aux dispositifs médicaux à l'initiative des députés Julien Borowczyk et Pierre Dharréville.

La HAS a souligné qu'une réactualisation annuelle de la liste intra-GHS permettrait de mieux évaluer l'efficacité des dispositifs médicaux intra-GHS.

Cet amendement propose donc une règle d'actualisation annuelle de la liste intra-GHS.